Migrants : la justice européenne rejette une requête sur un premier demandeur d'asile débouté

04/06/2016 à 23h43

La Cour européenne des droits de l'homme a rejeté la requête d'ONG de défense des réfugiés qui tentaient de bloquer **la première mesure rendue publique de renvoi en Turquie d'un Syrien débouté de sa demande d'asile en Grèce en application de l'accord UE-Ankara,** a appris vendredi l'AFP auprès de cette juridiction.(…)

Le recours en procédure d'urgence, qui visait à geler l'exécution de la mesure de renvoi, avait été introduit le même jour par trois avocats coopérant avec le Conseil grec pour les réfugiés et l'ONG Pro Asyl, avait annoncé le représentant pour l'Europe de cette dernière, Karl Kopp. (…)

L'affaire sur laquelle la Cour européenne des droits de l'homme vient de statuer concerne un Syrien de 46 ans, qui affirme être homosexuel et avoir fait l'objet en Turquie, où il travaillait dans l'industrie pétrolière, de menaces de membres de l'organisation de l'Etat Islamique (EI). Arrivé sur l'île de Lesbos après le 20 mars, il avait demandé l'asile en Grèce pour échapper au renvoi en Turquie. Il a été débouté en première instance et en appel. Selon l'agence de presse grecque Ana, la commission d'appel sur l'asile s'est prévalue du fait qu'il avait vécu plusieurs années à Istanbul pour juger qu'il n'y était pas en danger. Cette décision de renvoi est la première de ce type rendue publique depuis l'entrée en vigueur de l'accord UE-Ankara. (…)

Source